

Délibération n°240003

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Étaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Jennifer RENAUDIN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI, Michel CUPOLI

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU)

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 23/01/2024 Date d’Affichage : le 23/01/2024
Date de mise en ligne de la délibération : le 31/01/2024

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 18	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D’UNE AIRE DE JEUX AUPRES DE LA PREFECTURE DU TARN AU TITRE DE LA DETR 2024

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET, adjointe à la Jeunesse, expose :

Nous avons travaillé depuis quelques années avec les enfants du CMJ à un projet de création d'une nouvelle aire de jeux entre la mairie et l'école. Cette aire de jeux serait sécurisée (clôturée) et accessible aux parents à mobilité réduite (sol lisse). Le détail des jeux reste à confirmer mais l'objectif est de répondre aux attentes non seulement des tout-petits (cette aire pourrait être utilisée par la crèche et les assistantes maternelles notamment...) et des plus grands (de l'âge des maternelles et primaires).

Des devis de réalisation de cette aire ont été obtenus (26 429 € HT pour la fourniture des jeux et 44 967,50 € HT pour la pose et la réalisation du sol, de la clôture, ...) pour un montant total de 71 396,50 € HT.

Ce projet serait subventionnable au titre de la DETR (taux : 20 à 50%)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le plan de financement suivant :

	Dépenses (HT)	Recettes		
Réalisation d'une aire de jeux	71 396 €	Préfecture (DETR 2024)	35 698 €	50%
		Autofinancement commune du Séquestre	35 698 €	50%
TOTAL DEPENSES	71 396 €	TOTAL RECETTES	71 396 €	

- SOLLICITE une subvention auprès de la Préfecture du Tarn correspondant à 50% de la dépense, soit 35 698 € au titre de la DETR 2024,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la poursuite du projet.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

**Le Maire,
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**